

# ALLIANCE DES FEMMES DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

*Malgré que les enjeux liés aux femmes et à la francophonie n'aient pas été abordés de façon directe, l'AFFC porte un regard plutôt favorable sur le budget fédéral 2017. En effet, il nous semble que plusieurs des mesures définies dans le budget permettront d'amoindrir les effets des oppressions systémiques auxquelles font face les femmes francophones en milieu minoritaire au Canada.*

## Points saillants

Ce budget 2017 est le tout premier énoncé budgétaire relatif au genre, soit qui a utilisé l'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES afin d'élaborer celui-ci.

L'analyse comparative entre les sexes (ACS) permet d'établir de quelles façons les politiques publiques touchent les femmes et les hommes différemment. Pour ce faire, elle repose sur l'utilisation systématique de données pour mieux adapter la conception et l'exécution des programmes du gouvernement. Récemment, cet outil est devenu l'ACS+ afin d'inclure, en plus du facteur du sexe, d'autres facteurs identitaires qui se recoupent et dont il faut tenir compte dans les politiques publiques (p. ex., l'ethnicité, l'âge, le revenu, l'orientation sexuelle) (p. 251).

À travers ce budget, le gouvernement aborde l'enjeu primordial de LUTTER ENSEMBLE CONTRE L'ITINÉRANCE et LA VIOLENCE FAITES AUX FEMMES.

Dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, le gouvernement **offre un soutien et un financement directs à des communautés partout au Canada pour des projets visant à prévenir et à réduire l'itinérance**, y compris des initiatives fondées sur le modèle Logement d'abord qui aident les femmes et les hommes sans-abri à obtenir un logement stable tout en leur offrant du soutien pour faire face à des problèmes sous-jacents, notamment en matière de santé mentale ou de toxicomanie.

Il comprend également des mesures destinées à lutter contre la violence faite aux femmes, tout en améliorant l'accès à la formation continue, au perfectionnement des compétences, aux services de soins à domicile et au soutien des aidants naturels.

De même, le Canada doit continuer de donner davantage de pouvoirs aux femmes afin qu'elles soient plus nombreuses à briser les plafonds de verre et à participer pleinement à l'économie du pays, que ce soit au conseil de direction, sur un chantier de construction ou dans un laboratoire scientifique (p.177).

Des investissements de **2,1 milliards de dollars** sur dix ans à compter de 2018-2019 seront effectués afin de renouveler et d'élargir la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance.

# ALLIANCE DES FEMMES DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

**Le financement appuiera également un certain nombre de projets communautaires à l'aide d'approches personnalisées pour reconnaître les besoins particuliers des femmes sans abri, notamment l'hébergement des survivants qui fuient la violence familiale.**

Ce budget tient également en compte l'importance des SOINS À DOMICILE ET SERVICES DE SANTÉ MENTALE, plus particulièrement la nécessité de soutenir les femmes autochtones.

Les données disponibles démontrent que les femmes autochtones ont systématiquement tendance à être plus vulnérables que les Canadiennes non autochtones. Par exemple, les femmes autochtones sont plus susceptibles d'être des mères seules et d'avoir un faible revenu, elles sont considérablement surreprésentées dans le système correctionnel, et elles sont plus susceptibles d'être victimes de violence. Les investissements prévus dans le budget de 2017 relativement à la justice réparatrice, aux services correctionnels et services de police et à l'initiative visant l'établissement d'un cadre autochtone pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants permettront d'offrir un soutien très nécessaire à certaines des personnes les plus vulnérables du Canada.

Ce financement facilitera l'accès des personnes et des familles à des professionnels de soins de santé et de santé mentale appropriés sur le plan culturel, et il permettra d'augmenter les prestations pour le transport à des fins médicales afin de s'assurer que les femmes enceintes n'ont pas à voyager seules si elles ont besoin d'un transport médical à l'extérieur de la communauté pour donner naissance à leur enfant (p. 190).

Les femmes admises dans les refuges et les maisons de transition ont déclaré que la violence était la principale raison les ayant motivées à chercher refuge, l'agresseur étant le plus souvent un partenaire intime.

- Les femmes vivant dans la pauvreté courent un risque de victimisation accru en raison de l'isolement, de la dépendance économique et des difficultés à accéder aux services de soutien, dont un logement abordable.
- Les femmes autochtones sont deux fois plus susceptibles d'être victimes de violence que les hommes autochtones, et environ trois fois plus susceptibles d'être victimes de violence que les femmes ou les hommes non autochtones.
- L'agression sexuelle représente environ 33 % de tous les crimes commis contre les femmes autochtones, et 10 % de tous les crimes commis contre les femmes non autochtones.
- Les femmes ayant une déficience mentale ou physique sont de deux à trois fois plus souvent victimes de violence que les femmes sans déficience.
- Parmi les aînés victimes de violence familiale, 59 % étaient des femmes, soit un taux de 24 % supérieur à celui enregistré chez les aînés de sexe masculin.
- Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de connaître les formes les plus graves de victimisation conjugale autodéclarée, bien que les taux de prévalence soient semblables à ceux des hommes.

## ALLIANCE DES FEMMES DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

- En 2014-2015, 5 % des Canadiens ayant été victimes d'une agression sexuelle ont signalé l'incident à la police (p. 259).

Par ailleurs, le gouvernement entend **PRENDRE DES MESURES À L'ÉGARD DES DÉFIS ASSOCIÉS AUX SEXES**

Les budgets de 2016 et de 2017 comprennent un grand nombre de mesures visant à réduire l'écart salarial entre les sexes, à encourager une plus grande participation des femmes au marché du travail et à appuyer la lutte contre la pauvreté et la violence. De telles mesures comprennent :

- **L'Allocation canadienne pour enfants**, qui accorde un soutien accru aux familles et qui aide à sortir des milliers d'enfants canadiens de la pauvreté.
- Le budget de 2017 propose d'investir 7 milliards de dollars sur dix ans dans des initiatives d'**apprentissage et la garde des jeunes enfants**, pour faciliter l'accès à la garde d'enfants et permettre une plus grande participation au travail, aux études ou à la formation, surtout pour les mères de famille.
- Le **programme PromoScience**, qui appuie les organisations offrant aux jeunes, y compris aux jeunes femmes, des possibilités qui favorisent le perfectionnement des compétences dans les STIM et le développement d'un intérêt à leur égard.
- Des investissements dans une **formation axée sur les compétences** pour une économie propulsée par l'innovation en élargissant l'accès à l'aide financière aux étudiants et aux programmes de formation afin d'aider tous les Canadiens, y compris les femmes, à poursuivre des études postsecondaires et à participer à part entière au marché du travail.
- La **Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain**, qui permettra de relever les défis auxquels sont confrontés les membres à risque de la communauté, y compris les femmes autochtones.
- Une nouvelle **prestation d'assurance-emploi aux aidants naturels**, qui permettra à un plus grand nombre d'aidants naturels, dont la majorité est des femmes, de concilier leur travail et leurs responsabilités familiales.
- Le droit de demander **des modalités de travail flexibles pour les employés sous réglementation fédérale**, y compris des heures de travail souples, et la possibilité de travailler à domicile, et de nouveaux congés sans solde pour aider à gérer les responsabilités familiales.

# ALLIANCE DES FEMMES DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

- La **prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti**, qui augmente le soutien pour les aînées les plus vulnérables vivant seuls, qui sont des femmes dans une mesure disproportionnée.
- L'élimination des délais pour la **réadaptation professionnelle**, qui aide les survivants et les conjoints d'anciens combattants blessés à obtenir la formation dont ils ont besoin pour réussir au sein de la population active (p. 260).

L'AFFC est fière d'apprendre que le ministère des Finances du Canada continuera de collaborer avec CONDITION FÉMININE CANADA et des partenaires à l'extérieur du gouvernement afin de mieux comprendre les défis auxquels les femmes et les filles sont confrontées, d'élaborer des politiques qui favorisent une plus grande égalité des sexes et de surveiller les progrès réalisés à l'égard de cet objectif (p. 260). Cet investissement aidera à appuyer les organisations locales qui se penchent sur les questions relatives aux femmes et à l'égalité des sexes, et fera en sorte que l'analyse comparative entre les sexes devienne une partie intégrante de la prise de décisions du gouvernement (p. 264).

Soulignons également que pour favoriser encore davantage la participation des femmes au marché du travail, le gouvernement s'est engagé à examiner la question des MODALITÉS DE TRAVAIL FLEXIBLES pour les employés sous réglementation fédérale. Étant donné que les femmes continuent d'effectuer la majorité du travail non rémunéré au foyer, cette initiative, une fois mise en œuvre, appuiera mieux les femmes qui ont besoin de s'acquitter de responsabilités personnelles et familiales ainsi que des exigences du travail rémunéré. Le budget de 2017 prend d'autres mesures à cet égard en proposant des modifications au *Code canadien du travail*.

Le budget de 2017 propose de fournir 2,7 milliards de dollars de plus sur six ans, à compter de 2017-2018, afin d'élargir ces accords et d'aider un plus grand nombre de Canadiens à accéder à la formation et à l'aide à l'emploi. Ce financement s'accompagne d'un engagement renouvelé visant à accroître la participation des groupes **sous-représentés, comme les femmes**, dans le milieu de travail. En collaboration avec les provinces et les territoires, le gouvernement formulera une nouvelle approche pour les programmes du marché du travail qui tient mieux compte des besoins diversifiés des Canadiens.

Les disparités entre les sexes persistent dans le domaine de l'innovation et de la recherche, où les femmes continuent d'être sous-représentées en STIM, tant dans les universités que dans les collèges. À l'école et au travail, les femmes représentent moins de 30 % des étudiants et professionnels en STIM. Le budget de 2017 compte plusieurs mesures pour aider à promouvoir la participation de divers groupes de femmes et d'hommes dans les STIM et dans l'économie numérique, une partie importante de la stratégie globale de croissance économique du gouvernement (p. 268).

# ALLIANCE DES FEMMES DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

Un soutien sera alloué aux FEMMES ENTREPRENEURES. Un nouveau fonds de 40 millions de dollars pour les entreprises de technologie dirigées par des femmes, annoncé en novembre 2016, qui est constitué de capital de risque et de capital de croissance, et un montant supplémentaire de 10 millions pour appuyer les initiatives régionales pour les fondatrices d'entreprise (p. 271).

Afin de MIEUX APPUYER LES AIDANTS NATURELS, le budget de 2017 propose d'accorder 691,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et 168,1 millions par année par la suite, pour créer une nouvelle prestation d'assurance-emploi d'une durée pouvant atteindre 15 semaines à l'intention des proches aidants. La nouvelle prestation visera une gamme plus vaste de situations où des particuliers offrent des soins à un membre adulte de la famille qui exige un soutien important afin de se rétablir d'une maladie ou d'une blessure grave. Les parents d'enfants gravement malades continueront d'avoir accès à des prestations pendant une période pouvant atteindre 35 semaines, ainsi qu'à une souplesse accrue leur permettant de partager ces prestations avec plus de membres de leur famille (p. 71).

Pour terminer et afin de souligner et de promouvoir la DUALITÉ LINGUISTIQUE DU CANADA, 80 millions de dollars sur 10 ans seront investis à l'appui de la construction d'infrastructures éducatives dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire. En collaboration avec les provinces et les territoires, le gouvernement pourrait investir dans des projets comme des centres de la petite enfance, des centres communautaires et des centres culturels. Cet engagement permettra de rendre les communautés plus dynamiques en aidant les communautés de langue officielle locales à protéger leur langue et leur culture, enrichissant ainsi leur vie et celle des gens qui les entourent (p.166).